

Rapport du jury du concours externe de secrétaire administratif de classe supérieure – session 2014

Le concours de secrétaire administratif de classe supérieure externe comprenait 13 postes à pourvoir.

Le nombre de candidats inscrits était de 372.

Epreuves d'admissibilité :

De manière générale, le jury a apprécié la rédaction des copies comprenant peu de faute de syntaxe et d'orthographe.

Première épreuve écrite :

Elle consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2) ;
Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Statistiques :

Nombre de candidats présents : 214

Moyenne : 9,89/20

Nombre de notes entre 0 et 5/20 :26

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 :75

Nombre de notes entre 10 et 11.99/20 :45

Nombre de notes entre 12 et 14.99/20 :35

Nombre de notes entre 15 et 20 /20 :32

Le sujet portait sur la gestion des personnels de direction.

Il a été globalement compris malgré des erreurs importantes sur la première question portant sur l'accès au corps des personnels de direction pour les attachés principaux d'administration et des hors sujet sur la seconde et la troisième question portant et sur la formation professionnelle des personnels de direction.

L'épreuve de calcul des indemnités constituant la quatrième question a été discriminante.



Les candidats doivent s'appuyer sur les éléments réglementaires notamment en répondant précisément à la question sans paraphrase.

Ils sont invités à prendre le temps de bien analyser les questions posées pour en dégager les problématiques.

Les candidats confondent parfois l'exercice d'épreuve de cas pratique qui demande des réponses précises argumentées, s'appuyant sur des textes en vue de prendre une position avec une dissertation visant à exposer de manière globale une question.

Deuxième épreuve écrite :

Cette épreuve porte, au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Option portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations :

Statistiques :

Moyenne : 8.51/20

Nombre de notes entre 0 et 5/20 : 18

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 : 60

Nombre de notes entre 10 et 11.99/20 : 24

Nombre de notes entre 12 et 14.99/20 : 19

Nombre de notes entre 15 et 20 /20 : 2

L'épreuve de gestion des ressources humaines portait sur la mobilité professionnelle, les conditions de travail avec le rôle des différents acteurs et instances et sur les indicateurs de la gestion sociale (taux d'absentéisme, taux de rotation,...). Elle comprenait un exercice sur des coûts de formation.

Les candidats sont invités à lire et analyser attentivement les questions en y répondant en quelques lignes.

Les documents constituent des informations pouvant être reprises dans l'argumentation. Ils sont trop parfois repris longuement sans véritable analyse.

L'exercice de calcul de coût a été très discriminant, certains candidats n'ont pas lu suffisamment l'énoncé avec par exemple des coûts de déplacement calculés pour une formation sur place. Cette erreur provient d'une mauvaise analyse de la question.



Le manque de préparation de certains candidats à cette épreuve, choisie peut être par défaut ressort de certaines copies qui comprennent beaucoup de paraphrases.

Option portant sur la comptabilité et la finance :

Statistiques :

Moyenne :6.54

Nombre de notes entre 0 et 5/20 :9

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 :11

Nombre de notes entre 10 et 11.99/20 :3

Nombre de notes entre 12 et 14.99/20 :2

Nombre de notes entre 15 et 20 /20 :1

L'épreuve comprenait 5 exercices portant sur des notions classiques : amortissement, affectation du résultat d'une entreprise, analyse du résultat, seuil de rentabilité et préparation des enregistrements relatifs à la paie.

Peu de candidats ont choisi cette épreuve et une majorité ont présenté des lacunes dans des notions de bases.

Cette épreuve ne peut être abordée sans une connaissance solide dans le domaine.

Option portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes :

Statistiques :

Moyenne :7,62/20

Nombre de notes entre 0 et 5/20 :10

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 :11

Nombre de notes entre 10 et 11.99/20 :6

Nombre de notes entre 12 et 14.99/20 :4

Nombre de notes entre 15 et 20 /20 :1

L'épreuve comportait 7 questions variées dont certaines très accessibles (grandes étapes de la construction de l'Europe, les pouvoirs actuels du parlement français, le défenseur des droits) et d'autres qui se sont avérées plus difficiles à traiter comme la distinction entre un acte administratif unilatéral et un contrat administratif ou le port ostentatoire de signes religieux entraînant la suspension et les voies éventuelles de recours.

Le niveau s'est avéré très hétérogène avec notamment des lacunes importantes sur les notions de base et des copies d'un bon niveau.

Les candidats font preuve de trop d'approximations, de contresens et d'un manque de précisions juridiques.

Cette épreuve doit être abordée avec une connaissance juridique suffisamment solide et une analyse précise de chaque question.



Option portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes

Statistiques :

Moyenne : 10.14

Nombre de notes entre 0 et 5/20 : 1

Nombre de notes entre 5.01 et 9.99/20 : 11

Nombre de notes entre 10 et 11.99/20 : 8

Nombre de notes entre 12 et 14.99/20 : 8

Nombre de notes entre 15 et 20 /20 : 1

Le sujet comportait 5 questions très classiques portant notamment sur les politiques budgétaires et monétaires de l'union économique et monétaire, la situation du chômage en France, les fonctions et l'intérêt de la monnaie.

L'épreuve a été globalement bien traitée avec une forte dispersion des notes. Une proportion encore importante de candidats n'ont répondu que partiellement aux questions et disposent de connaissances trop limitées.

Les candidats sont invités à disposer de connaissances solides sur les notions fondamentales.

Epreuve d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

Statistiques :

Nombre de candidats présents : 39

Moyenne : 9.07

Note minimum : 5 Note maximum : 18

Les textes proposées portaient sur les grands sujets d'actualité : la réforme des rythmes scolaires, l'éducation prioritaire, l'écotaxe, la réforme des départements, l'évaluation du système scolaire, la gratuité de l'enseignement, la dette publique.

Les candidats à un concours externe justifiant d'un diplôme minimum de niveau BAC + 2 étaient amenés au travers des différentes problématiques à exposer leur connaissance des politiques publiques en présentant un exposé structuré à partir du texte proposé.

Les sujets comprenaient deux questions : la première question reprenant les problématiques soulevées par le texte et la seconde consistant en une ouverture afin de faciliter le travail du candidat en lui permettant de disposer d'une ligne directrice.



Le jury recherche un cadre intermédiaire pouvant exercer dans différents domaines (ressources humaines, finances, scolarité, gestion matérielle,...) dans des établissements avec des structures variées (services académiques, établissements publics locaux d'enseignement, universités...).

Il est attendu des candidats une connaissance de ces domaines et de ces structures ainsi qu'un comportement adapté aux fonctions d'un cadre intermédiaire représentant une institution et pouvant encadrer du personnel.

Le niveau de préparation des candidats est apparu très hétérogène.

Les candidats ont trop souvent fait preuve d'une connaissance superficielle des différentes missions pouvant être exercées par un secrétaire administratif de classe supérieur et des établissements dans lesquels il est susceptible d'intervenir.

L'exposé sur le texte s'est quelque fois réduit à de la paraphrase sans recherche de problématique. Une analyse personnelle est attendue des candidats.

Lors des mises en situations proposées par le jury, les candidats ont très souvent fait preuve de réactivité et de bon sens.

Le jury peut conseiller aux candidats de se projeter sur leurs futurs emplois en ayant une réflexion personnelle sur les missions des différents établissements.

Les candidats doivent maîtriser les principales notions relatives à la gestion publique : procédures budgétaires, réglementaires, de gestion des ressources humaines.

Ils doivent également disposer d'une bonne connaissance du système éducatif français (niveaux d'enseignements, organisation, acteurs,..) des dernières réformes et des principes fondamentaux qui président à son fonctionnement.

Le président du Jury

David Vergneau